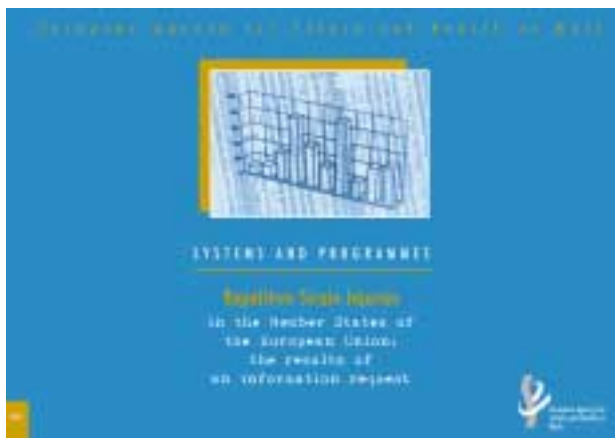




Lésions résultant de l'exécution de gestes répétitifs (RSI) dans les États membres de l'UE Résumé d'un rapport de l'Agence



Les « lésions résultant de l'exécution de gestes répétitifs » (RSI) est l'expression généralement consacrée, pour désigner une série de troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle pouvant affecter aussi bien les membres supérieurs qu'inférieurs, et notamment les épaules et le cou, les poignets, les coudes et les genoux. Ces troubles peuvent être imputables à une activité professionnelle impliquant soit des postures et des mouvements inconfortables soit de nature hautement répétitive ou caractérisée par des cadences élevées (voir le rapport de l'Agence intitulé « *Work-related neck and upper limb musculoskeletal disorders* »).

Cette feuille d'information met en lumière les conclusions d'un nouveau rapport de l'Agence européenne sur les traumatismes provoqués par l'exécution de gestes répétitifs dans les États membres de l'Union européenne (*Repetitive Strain Injuries in the Member States of the European Union*) et est fondée sur les résultats d'une enquête réalisée en 1999 à l'aide d'un questionnaire. Ce questionnaire a été mis au point à la demande du ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi, désireux de savoir comment les divers pays européens définissent et mesurent le problème des RSI ainsi que les types de stratégies mis en place pour y faire face.

Les RSI - une perspective européenne

- Il n'existe aucune définition des RSI qui soit commune aux États membres, bien que tous possèdent une certaine terminologie évoquant, implicitement pour le moins, ces troubles des membres supérieurs et cet état en général.
- De grandes variantes se sont révélées entre les États membres au niveau des méthodes de collecte de données et de la disponibilité de celles-ci en matière de prévalence de ces troubles. Toutefois, quelle que soit la nature des données disponibles, la présence d'un risque important sur le lieu de travail est confirmée.
- La manifestation de ces troubles est liée au type de travail entrepris, les femmes étant davantage exposées en raison des professions qu'elles exercent en général.
- Les États membres prennent diverses mesures visant à réduire l'incidence de ces troubles.

Politiques publiques relatives aux RSI

Un certain nombre d'États membres ont exposé des politiques et les plans spécifiques visant à prévenir les RSI d'origine professionnelle. Ces initiatives se présentent sous diverses formes, y compris les suivantes :

- action préventive ciblée sur des secteurs spécifiques;
- amélioration des systèmes de collecte de l'information;
- financement de la recherche ou études spécifiques;
- production de matériel d'information, élaboration de guides, etc.;
- rapports de contrôle médical;
- établissement de plans d'action et d'objectifs afin de réduire l'incidence.

Dans d'autres États membres, il semble que la prévention des RSI fait partie de l'approche globale visant à prévenir les risques professionnels et à mettre en oeuvre la législation européenne. Les RSI peuvent être considérés dans le cadre d'un groupe plus large de troubles musculo-squelettiques comprenant notamment les risques dorso-lombaires liés aux risques du travail manuel. Cela explique pourquoi quelques-uns des exemples fournis par les États membres font également référence au travail manuel.

- **Autriche:** Un examen a été entrepris en 1999 en vue d'inclure dans le répertoire officiel des maladies professionnelles les lésions de la colonne vertébrale et les troubles de la gaine tendineuse d'origine professionnelle.
- **Belgique:** Un groupe de travail officiel a été créé afin d'étudier le problème. L'introduction d'une politique de l'information pour les employeurs et les salariés est à l'étude.
- **Danemark:** Les RSI font partie intégrante du programme d'action mené par le ministère en vue de la création d'un environnement sain de travail d'ici 2005. À la suite d'une décision du parlement, les partenaires sociaux ont élaboré un plan d'action visant à réduire l'incidence de 50%.
- **France:** Dans plusieurs régions, les procédures de collecte d'information ont été modifiées. Le nombre de RSI rapportés a décuplé dans certaines régions et la qualité des informations reçues s'est considérablement améliorée.
- **Allemagne:** Des programmes de lutte contre les troubles musculo-squelettiques se concentrent sur les études et les recherches ainsi que sur la transposition et l'application des règlements communautaires au niveau national.
- **Grèce:** Les activités ont trait à la mise en oeuvre de la législation sur la santé et la sécurité en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques découlant des directives-cadres de l'UE relatives au travail sur des équipements à écran de visualisation et à la manutention manuelle de charges.
- **Irlande:** Projette d'aborder spécifiquement la question dans le cadre d'un programme de travail ultérieur.
- **Luxembourg:** Les plans pour l'année 2000 prévoient deux projets dans les secteurs de la finance et de la construction.
- **Pays-Bas:** Un objectif quadriennal a été fixé pour réduire de 10% (soit de 100 000 cas) les plaintes liées aux RSI chez les personnes travaillant sur écran de visualisation.
- **Espagne:** Au niveau étatique, une politique a été définie prévoyant l'élaboration de mesures législatives, la publication de manuels techniques et l'élaboration de rapports de contrôle médical. Certaines communautés autonomes ont lancé des études dans le but d'améliorer des modèles de travail dans les secteurs spécifiques, et donc de réduire les risques de RSI (par exemple le secteur de la banane aux îles Canaries).
- **Suède:** Les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle constituent l'un des cinq domaines prioritaires de



L'actuel plan triennal de l'Office national de la santé et de la sécurité au travail. Parmi les initiatives promues, de nouvelles dispositions en matière d'ergonomie pour la prévention des troubles musculo-squelettiques et les dispositions récemment modifiées, relatives au travail sur écran de visualisation, appellent l'attention sur la question du travail monotone et répétitif avec clavier et souris.

- **Royaume-Uni:** La question est reconnue comme un problème grave et une action est poursuivie dans le cadre de la législation actuelle.

Objectifs permettant de réduire le nombre des plaintes liées aux RSI

Bien que cette approche ne soit pas encore très courante, certains États membres ont fixé des objectifs quantitatifs visant à réduire l'incidence des RSI. Au Danemark, un plan d'action en collaboration avec les partenaires sociaux devra permettre de réduire de moitié la quantité de tâches répétitives. La Suède s'est fixée pour objectif de réduire de 25% la proportion des femmes qui dans leurs tâches quotidiennes soulèvent des charges de 15 kg (et plus). Dans les quatre prochaines années, les Pays-Bas espèrent réaliser une réduction de 10% du nombre des RSI liés au travail sur écran de visualisation.

Campagnes d'information sur les RSI

L'enquête a relevé de nombreux exemples de campagnes d'information visant à prévenir les plaintes de RSI. Certaines d'entre elles sont des initiatives émanant des gouvernements, menées en coopération avec des partenaires sociaux tels que les organisations patronales et les syndicats. Il existe également des campagnes régulièrement organisées par d'autres organisations, telles que les syndicats eux-mêmes. Les campagnes peuvent comporter la production et la diffusion de matériel d'information; la tenue de séminaires; le recours à des inspecteurs; la désignation d'une semaine pour le déroulement des activités. Elles peuvent viser des secteurs spécifiques ou des troubles/risques spécifiques tels que dorsalgies/manutention manuelle. Certains exemples sont rapportés ci-dessous.

- **Belgique:** Le Comité d'action national pour la sécurité et l'hygiène dans le secteur du bâtiment entend lancer une campagne d'information concernant les RSI pour les travailleurs de ce secteur.
- **Danemark:** Les partenaires sociaux ont élaboré des lignes directrices relatives aux RSI dans les secteurs concernés. Les autorités danoises responsables de l'environnement de travail ont également envoyé des informations à ces secteurs dans le contexte d'une série d'initiatives visant à réduire l'incidence des RSI. Des réunions d'information se sont tenues tant au niveau central, pour les professionnels du milieu de travail, qu'au niveau local, pour les salariés dans les secteurs industriels touchés par ce phénomène.
- **Luxembourg:** Une campagne de sensibilisation nationale d'une semaine a été organisée en 1999.
- **Pays-Bas:** En 1999, une campagne d'information visant les travailleurs sur écran de visualisation et leurs employeurs a été lancée par le gouvernement. Un CD-ROM et une brochure ont été diffusés dans les entreprises comptant plus de 20 employés, afin de sensibiliser au problème les travailleurs sur écran de visualisation et de fournir des informations sur les mesures efficaces permettant de lutter contre les RSI.
- **Portugal:** Des campagnes de sensibilisation visant les salariés et les employeurs ont été lancées.
- **Espagne:** Des brochures d'information ont été publiées sur des sujets spécifiques, tels que la manutention de charges, la posture de travail, le syndrome du canal carpien et les écrans de visualisation.

Initiatives en faveur d'accords volontaires ou de coopération en matière de RSI

Il existe de toute évidence une vaste gamme d'initiatives en matière de coopération ou bien d'accords sur base volontaire avec les partenaires sociaux, généralement mise en oeuvre au niveau des secteurs et incluant une coopération active des partenaires sociaux dans les projets nationaux ou sectoriels.

- **Belgique:** Des négociations sont menées dans le secteur de la construction. Elles pourraient mener à un accord sur la limitation de la charge de travail.
- **Italie:** Un accord concernant le personnel de santé (du secteur public) a été signé dans le cadre des systèmes de prévention prévus par la directive-cadre.
- **Pays-Bas:** Les partenaires sociaux des secteurs à haut risque seront invités à examiner les possibilités d'un accord volontaire spécifique en ce qui concerne les RSI. Le Conseil sanitaire néerlandais a été invité à parvenir à un consensus scientifique concernant les facteurs spécifiques de RSI d'origine professionnelle.
- **Espagne:** Au niveau étatique, on a pu assister à des tentatives destinées à établir des relations de coopération entre l'inspection du travail et les syndicats dans le cadre d'un certain nombre de campagnes relatives aux RSI dans des secteurs spécifiques (industrie textile et caisses de grandes surfaces). Mais ces tentatives n'ont pas abouti à des actions concrètes. Certaines communautés autonomes ont prévu de lancer un certain nombre de projets dans des secteurs spécifiques.
- **Suède:** Depuis plusieurs années, le personnel de l'Office national de la santé et de la sécurité au travail travaille régulièrement dans des groupes sectoriels en coopération avec des partenaires sociaux, par exemple pour les hôtels/restaurants et le commerce en gros/de détail. Les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle (y compris les RSI) font partie des questions abordées par ces groupes.

Autres publications

Le texte intégral du rapport en anglais est disponible sur le site Web de l'Agence : <http://agency.osha.eu.int/publications/reports/>.

Le rapport imprimé « Repetitive Strain Injuries in the Member States of the European Union », 32pp, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2000, ISBN 92-828-8804-5, peut être commandé à l'Office des publications des CE (<http://eur-op.eu.int>), à Luxembourg, ou à l'un de ses points de vente.

Egalement disponible : « Work-related neck and upper limb musculoskeletal disorders », 116pp, Buckle, P., Devereux J., Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 1999, ISBN 92-828-8174-1, prix 7 euros (hors TVA). Disponibilité cf. ci-dessus.

Campagne européenne d'information pour la prévention des troubles musculo-squelettiques

« Tournez le dos aux troubles musculo-squelettiques », tel est le thème de la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail organisée par les 15 États membres de l'Union européenne en octobre 2000. L'Agence a publié des fiches d'information et mis au point d'autres formes de matériel d'information en vue de la Semaine européenne. <http://osha.eu.int/ew2000/> donne l'accès direct aux informations sur la Semaine européenne.